



au fil de l'eau, au fil des champs, au cœur de l'économie

AY-SUR-MOSELLE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT L'USAGE ET
LA CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC**

N° 14/2020

Le Maire de la commune d'AY SUR MOSELLE,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas Rhin et du Haut Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213.2, L2213-3 et L2542-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles, R130-2, R411-8, R411-25, R411-26 ;

Vu le Code de la Voierie Routière, et notamment son article L113-1 ;

Vu le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

En raison des travaux de rénovation de voirie, entre le giratoire de la RD55 / RD1 et l'échangeur de l'autoroute A4 à Argancy, il est nécessaire de prendre les dispositions ci-après,

Arrête

Article 1 : A compter du lundi 03/08/2020 20h au 04/08/2020 6h les accès à la RD1 coté Ayotte et sortie sud du village seront fermer à la circulation, ainsi que le jeudi 06/08/2020 20h au vendredi 07/08/2020 6h. Une déviation sera mise en place.

Article 2 : Les panneaux de signalisation et déviations seront mis en place par le demandeur.

- Toutes les mesures de protection et de signalisation nécessaires à la sécurité seront mises en place par le demandeur.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIGY,
- Service de Police Municipale

AY SUR MOSELLE, le jeudi 30 juillet 2020

Le Maire,
Catherine LAPOIRIE

